

DELIBERATION N° 2006/06-02 - BUDGET PRINCIPAL - COMPTE ADMINISTRATIF 2005 : AFFECTATION DES RÉSULTATS

Monsieur BOILEAU, rapporteur, informe l'Assemblée qu'il lui appartient de se prononcer sur l'affectation des résultats du compte administratif 2005, afin de respecter l'instruction budgétaire et comptable M14.

Les résultats d'exécution du budget sont les suivants :

- résultat de clôture d'investissement :	+ 1 580 579.07 €
- résultat de clôture de fonctionnement :	+ 1 125 545.67 €
- résultat global :	+ 2 706 124.74 €

Le CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, décide par 21 voix pour et 3 abstentions (Groupe Ludres Notre Ville : MM. SAUTROT, FRANOUX et Mme PELLÉ) :

- d'affecter au budget supplémentaire 2006 l'excédent de fonctionnement de clôture au compte 1068 (section d'investissement - excédent de fonctionnement capitalisé) pour financer les différents travaux d'investissement, soit 2 706 124.74 €.